



DÉPARTEMENT DES LANDES  
COMMUNE DE TARTAS  
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23  
Nombre de présents : 16  
Nombre de votants : 22  
Date de convocation : 07 avril 2023

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 14 avril 2023**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Étaient présents :** MM. BROQUÈRES, LAFOURCADE (a procuration pour M. MAULNY), Mme REBECHE, M. GOSSELIN, Mmes COURROS (a procuration pour Mme GARBAY), ZELLER, M. DARRIBEYROS, Mme THIEBLIN (a procuration pour Mme PARTOUCHE-SEBBAN), M. BRUEY, Mme CHAPUIS, M. DAUBA, Mme LAPORTE, M. FAUVEL (a procuration pour Mme GORGES-LANDES), Mmes HERDUAL, DEGOS (a procuration pour Mme GARRIDO), M. LAMOTHE (a procuration pour M. DUBOS).

**Étaient excusés :** Mme GARBAY (a donné procuration à Mme COURROS), M. MAULNY (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mmes PARTOUCHE-SEBBAN (a donné procuration à Mme THIEBLIN), GORGES-LANDES (a donné procuration à M. FAUVEL), Mme GARRIDO (a donné procuration à Mme DEGOS), M. DUBOS (a donné procuration à M. LAMOTHE).

**Était absent :** M. DELAS.

Un scrutin a eu lieu, Mme LAPORTE a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance B**

**Délibération n° 1**

**DELIBERATION**

**Rapporteur : M. le Maire**

**Objet : Ville de TARTAS - Programme voirie et trottoirs 2023 – demande d'aide au titre de la DETR**

Depuis plusieurs années la commune s'est engagée dans le réaménagement du centre-ville avec l'appui de la communauté de communes du Pays Tarusate et des services du SYDEC pour ce qui concerne notamment la rue du Docteur Calmette.

Cette année 2023 la rue d'Orope et la place de l'Hôpital sont au programme communautaire de travaux de voirie.

Dans une logique d'aménagement global du quartier, la commune de son côté, a prévu de réaliser les rues contiguës que sont la rue de l'Industrie et la rue des Gabarres auquel s'ajoute un programme de fossé et chemins en milieu rural. Le montant estimatif s'élève à 120 000 € TTC.

Aussi, il est demandé à notre conseil municipal :

D'autoriser M. le Maire à solliciter les meilleurs financements possibles, auprès de l'état, des collectivités territoriales ou organismes

De préciser que les crédits seront inscrits au budget de la commune

De présenter, et transmettre à l'appui des demandes les devis ou plan de financement.

Sur les prochains mois, le projet sera soumis sur les aspects techniques à la commission des travaux.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



**Après en avoir délibéré**

**Où l'exposé du rapporteur**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A l'unanimité**

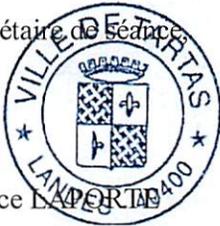
**AUTORISE** M. le Maire à solliciter les meilleurs financements possibles, auprès de l'état, des collectivités territoriales ou organismes.

**PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget de la commune.

**PRESENTE** et **TRANSMET** à l'appui des demandes les devis ou plan de financement.

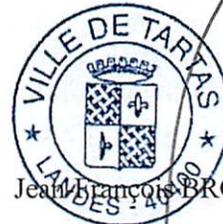
Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance



Laurence LAPORTE

Le Maire,



Jean François BROQUÈRES